

## 01. Informations importantes sur l'utilisation de myDesk

### Règles d'utilisation

- La plateforme myDesk sera utilisée de manière rigoureuse par le secrétariat et le personnel enseignant au plus tard à partir du 1er janvier 2023. Elle constitue la base du contrat des enseignants. En acceptant un cours, tu souscris à une prestation de travail unique.
- Tes disponibilités et coordonnées doivent être tenues à jour en permanence.
- Lorsque tu acceptes une offre (prestation de travail), tu t'engages pour la durée complète de l'offre. En cas d'empêchement, tu peux rechercher des collègues pour te remplacer via myDesk. Il ne peut y avoir plus de trois personnes par prestation (enseignant principal plus deux remplaçants au maximum).
- Il incombe aux enseignants et enseignantes de rechercher leur remplaçant ou remplaçante via myDesk pour les rendez-vous ne pouvant être honorés. Exception : en cas de maladie, il convient de s'adresser au secrétariat (si possible, avec une proposition de remplacement)
- La liste de contrôle de présence des participants doit être soigneusement remplie le jour même jusqu'à minuit (pour les classes intensives d'allemand, immédiatement après la fin de la leçon => déclaration aux instances officielles).
- Progression : les enseignants et enseignantes de langues saisissent en outre dans le contrôle de présence sous «Saisir note» le statut actuel de la classe (pages et exercices vus dans le manuel pédagogique).
- Classes de continuation : Les enseignants et enseignantes respectent les délais d'inscription des participants et indiquent les éventuelles commandes de manuel pédagogique ainsi que la conclusion de l'assurance frais d'annulation.

### Devoir de diligence et protection des données

Nous attirons ton attention sur le fait que les données et informations figurant sur le portail myDesk doivent être traitées de manière confidentielle, ceci est valable pour toute donnée reçue ou utilisée dans le cadre de ta collaboration avec l'Ecole-club.

Par conséquent, la liste des présences et des participants ne doit pas être projetée en classe sur un écran et être visible de tous.

La liste de continuation du cours constitue une exception, car il est judicieux que les participants voient le contenu du cours, son coût et l'inscription ou l'annulation qui a été faite pour eux.